

Des intérêts sociaux d'une sylviculture continue, en particulier pour les « petites » et « moyennes » propriétés

Nicolas LUIGI – Ingénieur forestier

Freins « sociaux » et paramètres qualitatifs : les oubliés du développement forestier ?

Nombre d'articles et de références existent et sont régulièrement publiés dans les revues spécialisées, au sujet des modalités techniques de gestion forestière, des « régimes » et « traitements » sylvicoles et autres données dendrométriques. Idem pour les données économiques, liées à la filière, à l'exploitation ou encore au transport des bois.

Il est vrai que la gestion durable des forêts françaises s'est principalement améliorée à l'aune de la progression des connaissances en matière techniques et économiques.

Pourtant, un aspect primordial de la gestion durable des forêts privées est assez peu étudié : il s'agit des paramètres psychologiques, patrimoniaux, qualitatifs et souvent subjectifs liant les propriétaires forestiers et leurs bois. Sans être exhaustif, on peut citer par exemple :

- la manière dont est perçue la gestion forestière (parfois limitée à la notion d'entretien), en lien avec les connaissances du propriétaire,
- le rapport du propriétaire à son patrimoine boisé, en lien avec ses usages habituels,
- l'historique individuel du propriétaire, l'historique familial et l'intérêt marqué, ou non, par les successeurs annoncés pour la mise en valeur du patrimoine boisé,
- la sensibilité du propriétaire aux thématiques environnementales et aux aspects paysagers, récréatifs ou vis-à-vis d'autres productions que le bois (chasse...)
- ...

Tous ces paramètres, qui tiennent de la « sociologie » plus que de la technique forestière ou de l'économie de filières, peuvent constituer des freins puissants à la mise en œuvre d'une gestion forestière de qualité et durable.

Surtout si on considère, à juste titre la plupart du temps, que plusieurs générations de propriétaires vont se succéder à l'échelle d'un cycle de production forestière (cf encadré 1).

De ce fait, les freins « sociaux » indiqués ci-avant vont se rencontrer de manière régulière mais différenciée suivant la personnalité des propriétaires qui vont se succéder. D'où l'importance de bien appréhender ces freins « sociaux » et de savoir les gérer au mieux.

Notamment dans les phases de transmission générationnelle qui sont des périodes-clé pour la gestion durable et cohérente des forêts privées (rappelons que 200 000 hectares de forêts privées changent de main chaque année, dont 100 000 hectares lors d'une donation ou d'une succession – sources : chiffres-clefs de la forêt privée, édition 2005).



Une formation spécifique pour les jeunes sylviculteurs, proposée en 2008 par le CRPF de Lozère. Une manière d'amener une meilleure continuité générationnelle.

Encadré 1 : Une problématique pluri-générationnelle

En France, la grande majorité des propriétaires privés sont des retraités (57 % d'après les chiffres-clefs de la forêt privée, édition 2005). Mais même les propriétaires ayant une activité professionnelle (exception faite des agriculteurs) ne s'intéressent « activement » à la gestion forestière qu'à partir de la retraite ou aux alentours, entre 50 et 60 ans. Si bien qu'on peut considérer qu'une large majorité des forêts privées sont détenues et gérées par une même personne sur une échelle de temps proche d'une génération. Tous les 20 à 30 ans en moyenne, les propriétés forestières changent de main, même si elles restent dans le même cercle familial. Dans ces périodes de transmission générationnelle se jouent généralement la continuité de la gestion, la cohérence des interventions et, par ricochet, la qualité finale des bois obtenus.

Les contraintes indiquées ci-avant sont particulièrement marquées dans les régions où la gestion forestière n'apparaît pas nécessairement comme une « évidence » par les propriétaires, parce que la « tradition » forestière n'y est ancrée, parce que la « culture » des forêts n'est pas un quotidien vécu ou visualisé dans la majorité des massifs, parce que les entreprises d'exploitation et de transformations ne sont pas nombreuses ou parce que les conditions de croissance des bois ne sont pas optimales.

Dans ces régions, les agents de développement des CRPF, des GDF, des CETEF, des syndicats de propriétaires, les gestionnaires de coopératives et les experts sont confrontés tous les jours aux nombreux freins d'ordre psychologiques et sociaux vis-à-vis d'une véritable gestion forestière (qui s'ajoutent aux contraintes topographiques, techniques et économiques).

Quelles solutions vis-à-vis de ces contraintes qualitatives ?

Vis-à-vis de l'ensemble des contraintes qualitatives énumérées, une sylviculture continue (*) peut présenter des avantages importants et déterminants.

Principalement parce que, comme indiqué dans l'encadré 1, un cycle de production forestière nécessite le travail (ou à minima l'intérêt) de plusieurs générations de propriétaires. Une gestion réellement durable doit donc être considérée à cette échelle de temps.

Or, le « fil » de la gestion est parfois délicat à maintenir entre deux générations qui n'ont plus les mêmes vies, les mêmes habitudes et les mêmes rapports à la nature et à la forêt.

D'où l'intérêt d'effectuer des interventions régulières dans la propriété (via une sylviculture continue*). Cela permet de garantir une meilleure appropriation de la gestion par le propriétaire, une maîtrise plus avancée des paramètres techniques et économiques, un lien plus régulier au gestionnaire (quand il existe) et, globalement, un maintien de l'intérêt pour la gestion forestière. Le « fil temporel » de la gestion est alors moins fragile.

Une sylviculture continue amène une transmission intergénérationnelle moins compliquée puisque le « relais » entre parents et enfants s'effectue lors de « séquences » de gestion plus rapprochées. Bien souvent, la transmission s'étale dans le temps, ce qui est très favorable à une gestion cohérente, d'autant plus lorsque celle-ci s'appuie sur un document établi (PSG...).

() : La notion de sylviculture continue est ici considérée dans sa dimension temporelle principalement, c'est-à-dire favorisant des interventions fréquentes, sans distinction de traitement ou de régime sylvicole, à ce stade de la réflexion.*



Quelle « sylviculture continue » mettre en place ?

- Dans le cas des « grandes » propriétés (**), les modalités de régime et traitement sylvicole sont moins déterminantes vis-à-vis du maintien du « fil générationnel » de la gestion. Surtout s'il existe un document de gestion en cours pour la propriété (PSG...) et/ou qu'elles sont gérées avec l'aide d'un expert ou d'un OGEC, comme c'est souvent le cas.

Dans ce type de propriété, la « sylviculture continue » peut tout aussi bien être une sylviculture régulière (au sens sylvicole du terme), irrégulière ou jardinatoire.

Le frein « social » à une gestion durable y est, de toute manière, nettement moins marqué.

En effet, quelle que soit la modalité, il y a bien souvent suffisamment à faire pour que la gestion devienne, de fait, continue et que les contraintes indiquées ci-avant soient amoindries. Par exemple, lorsqu'une parcelle entre dans une « séquence » de gestion moins active (entre deux éclaircies ou dans les premières années qui suivent les coupes rases ou les coupes de régénération par exemple, en sylviculture régulière), il y en a toujours une autre parcelle pour laquelle une « séquence » de gestion se met en place.

Pour autant les difficultés d'ordre « sociales », en particulier au moment des successions, peuvent se poser également dans le cas des grandes propriétés.

- Dans le cas des « petites » et « moyennes » propriétés (***) – qui sont, rappelons-le, celles sur lesquelles pèsent le plus d'enjeux d'avenir en termes de mobilisation supplémentaire de bois et d'amélioration qualitative de la gestion - une « sylviculture continue » est plus complexe à mettre en place, notamment vis-à-vis du morcellement foncier et des contraintes économiques. Et là une véritable gestion durable, passant outre les contraintes qualitatives et sociales dont il est question ici, devient plus délicate à mettre en œuvre.

C'est précisément dans ce cas qu'une sylviculture de type Pro Silva, irrégulière et continue dans le temps, peut s'avérer intéressante, bien qu'elle présente également des contraintes :

- ✓ Intéressante en premier lieu parce que, pour une période donnée (ex : une génération de propriétaire), les passages en éclaircie et coupes jardinatoires seront plus fréquents. Avec tous les intérêts « sociaux » que cela comporte en termes de maintien de la « pression » de gestion, de passation et continuité générationnelle (cf § précédents).
 - ✓ Intéressante toujours parce qu'elle permet de maintenir un « continuum paysager », en conservant un couvert forestier continu et en limitant au maximum les zones de coupes rases. Ces dernières sont, bien souvent, mal perçues par les « petits » propriétaires, notamment ceux qui, nombreux, habitent loin de leur bois et en ont une vision très « patrimoniale » et relativement « protectionniste ».
- Sans compter que les coupes à blanc entraînent un creux dans la « pression » de gestion, durant les années qui suivent. Ce creux peut, s'il intervient dans une phase successorale, démotiver le nouveau propriétaire, qui hérite de la parcelle ou de la forêt alors qu'elle ne nécessite que des investissements. Et cela l'amène, la plupart du temps, à renoncer aux premières interventions d'amélioration (nettoiements, tailles de formation, élagages, dépressages, 1^{ère} éclaircies...). L'intérêt social du « continuum forestier » est en plus renforcé par le contexte actuel où les aides à la sylviculture ont quasiment disparues (du moins pour les peuplements naturels, qui constituent pourtant l'essentiel des forêts privées françaises) et où les aides au reboisement ne couvrent plus que très partiellement les coûts des chantiers (en tout cas pour les coupes intervenant sur des peuplements de qualité moyenne).

(**) On considèrera comme « grandes » les propriétés forestières dépassant le seuil réglementaire de 25 hectares, soit environ 52% de la surface forestière privée de France métropolitaine mais simplement 6 % des propriétaires. A l'inverse, on considèrera comme « petites » ou « moyennes » les propriétés forestières de moins de 25 hectares, couvrant 48% de la surface forestière privée de France métropolitaine mais regroupant près de 94% des propriétaires (sources : enquête Agreste 2000).

- ✓ Intéressante ensuite parce que cette sylviculture d'arbre permet d'adapter la gestion aux variations stationnelles des parcelles et aux facies des peuplements. En cela, elle évite l'application d'un modèle unique et homogène d'intervention, qui est parfois mal vécu par des propriétaires qui, s'ils ne perçoivent pas toujours les notions techniques, sont pour autant conscients que leurs propriétés sont hétérogènes et variées et sont parfois réticents à l'idée d'y appliquer des interventions qui leur semblent plus rigides. Cet intérêt prend également tout son sens dans les régions où il existe de grandes différences de potentialités, à l'échelle micro-stationnelle. On pense en particulier aux arrière-pays méditerranéens et aux piémonts montagnards qui peuvent présenter, en l'espace de quelques mètres ou dizaines de mètres, des potentialités forestières extrêmement variées, passant de médiocres à très fortes, et inversement. Dans ces zones où la « culture » forestière n'est bien souvent pas très développée, des interventions qualitatives et limitées sont souvent bien assimilées et appréciées des propriétaires, qui en comprennent le sens et la logique. La sylviculture d'arbre, concentrant les efforts et les interventions autour des seules tiges de qualité est alors particulièrement adaptée, sur le plan technique et « social ».
- ✓ Intéressante enfin La mise en place, avec les propriétaires, d'interventions de gestion proches de la logique Pro Silva, permet alors de mieux les former aux notions de stations, d'analyse individuelle des arbres et d'approche globale du milieu (et souvent aux contraintes d'exploitation et de ventes, lorsque les bois sont triés et vendus bord de route). Ce qui permettra par la suite, aux propriétaires eux-mêmes, de transmettre plus facilement ce savoir aux générations suivantes, d'où un meilleur « liant intergénérationnel ». Il convient également d'indiquer que les interventions de type « sylviculture d'arbre » sont souvent appréhendées avec plus de facilité, puisqu'elles sont à la portée des propriétaires (notamment l'éclaircie par détournement autour d'une tige d'avenir, qui peut être réalisée par le propriétaire lui-même pour un nombre limité d'arbres) et parce qu'elles sont réalisées souvent avec la même logique d'aménagement d'une fois sur l'autre (cf principes de gestion Pro Silva). Une fois maîtrisée par le propriétaire, la logique d'intervention est plus facilement transmissible aux générations suivantes, même si le gestionnaire n'intervient plus.
- ✓ La sylviculture Pro Silva peut toutefois se heurter à des problèmes dans les contextes de « petites » et « moyennes » propriétés en stations « normales » (hors zones trop pauvres, où toute sylviculture est inenvisageable et hors zones de potentialités exceptionnelles, forcément intéressantes). Là, des interventions plus fréquentes peuvent être limitées par des seuils minimaux de volume, des difficultés de tri et valorisation des bois (lots homogènes trop faibles) ou une rentabilité difficile des interventions d'un gestionnaire spécialisé, qui est nécessairement un intermédiaire supplémentaire. Mais il s'agit là de contraintes techniques ou économiques, qui ne sont pas au cœur du sujet de cet article. Il existe toutefois des solutions à ces problèmes, en premier lieu via un travail de fond à effectuer en termes de regroupement économique et foncier (ventes en régie, regroupement des lots sur des parcelles voisines, création de structures de regroupement foncier...), mais également via un travail important d'information / formation et d'« autonomisation » progressive des propriétaires mais aussi des exploitants forestiers et des ETF vis-à-vis des principes de gestion Pro Silva. En particulier pour les « petites » et « moyennes » propriétés et dans les régions de France où les potentialités forestières ne sont pas optimales et les gestionnaires rares.

Sans cet effort d'information et de formation, les principes de gestion Pro Silva risqueraient de rester limités à la proche sphère des gestionnaires spécialisés, détenteurs de la connaissance technique. Les formations continues aujourd'hui mises en place par Pro Silva France (documents et renseignements : www.prosilva.fr) vont permettre de répondre à cette nécessité.

Nicolas LUIGI – Ingénieur forestier